

Réforme des retraites .

Reçue par Eric WOERTH et Georges TRON,

La CFTC Fonction Publique se déclare inquiète des conséquences de cette réforme.

Reçue dans le cadre des discussions sur la réforme des retraites l'inter-fonction publique CFTC a rappelé ses positions : elle n'acceptera pas de remise en cause de la période de calcul des 6 derniers mois, ni l'allongement de la durée d'activité, ni le report de l'âge de départ. La CFTC demande en revanche l'instauration d'une retraite « à la carte » respectant le libre choix des agents.

Les ministres se sont déclarés soucieux de l'équité entre le secteur public et le secteur privé, dans le cadre de la réduction des déficits. Pour la CFTC les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés et notre régime de retraite est différent mais pas plus avantageux que celui du privé, les taux de remplacement étant comparables.

Pour Eric WOERTH, «on essaie de comparer les différents systèmes de retraite, voir s'il y a des différences, voir si on peut les justifier», il compare ainsi les taux de cotisation/retraite, secteur privé et public, cette méthode ne nous rassure pas, car il ne s'agit pas d'opposer les uns et les autres, et qu'à ce jeu là d'autres pistes pourraient être explorées, touchant par exemple à la taxation des stock option.

Le gouvernement va mettre en place des groupes de travail avant le 15 mai concernant, la pénibilité, les seniors et la seconde carrière, les spécificités du régime de retraite de la Fonction publique.

Tous ces dossiers sont d'importance majeure dans le contexte de cette réforme, pour la CFTC il n'est pas question de remettre en cause des acquis sociaux, citons pour exemple les avantages familiaux ou les droits à la retraite après 15 ans d'activité pour les mères de famille de trois enfants.

D'autres dossiers, l'instauration d'une vraie retraite complémentaire pour les fonctionnaires, l'avenir du RAFP et la prise en compte des régimes indemnitaires sont aussi des dossiers sensibles.